

The Functions of Modal Verbs in French

¹ Irada Gassimova, ² Aziza Aliyeva

Accepted: 12.20.2025

Published: 12.23.2025

<https://doi.org/10.69760/portuni.0110020>

Abstract

Modal verbs occupy a central place in the grammatical system of contemporary French, as they make it possible to express the speaker's attitude toward the propositional content of an utterance. In particular, they serve to mark possibility, necessity, obligation, probability, as well as volition. This article aims to analyze the main functions of modal verbs in simple sentences in French, drawing on well-established theoretical frameworks in linguistics, notably the works of Lyons, Palmer, Le Querler, and Sweetser.

The analysis is based on a corpus of authentic examples that highlights the epistemic, deontic, dynamic, and discursive uses of the verbs *pourvoir*, *devoir*, *vouloir*, and *savoir*. The study demonstrates that the polysemy of these verbs and the diversity of their contextual values play a fundamental role in the interpretation of utterances. Finally, the article emphasizes the didactic implications of modal verb analysis, particularly in the teaching of French as a foreign language, where mastery of modal values represents a major challenge for learners' communicative competence.

Keywords: *modality, modal verbs, epistemic and deontic functions, modal interpretation*

¹ Gassimova, I. Chief Professor (Professeur en chef), Nakhchivan State University, Azerbaijan. Email: irade.gassimova1969@gmail.com. ORCID: <https://orcid.org/0009-0008-6187-3012>

² Aliyeva, A. Chief Professor (Professeur en chef), Nakhchivan State University, Azerbaijan. Email: azizaaliyeva@ndu.edu.az. ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-9812-5006>

Les Fonctions Des Verbes Modaux En Français

¹ Irada Gassimova, ² Aziza Aliyeva

Accepted: 12.20.2025

Published: 12.23.2025

<https://doi.org/10.69760/portuni.0110020>

Résumé; Les verbes modaux occupent une place centrale dans le système grammatical du français contemporain, dans la mesure où ils permettent d'exprimer l'attitude du locuteur à l'égard du contenu propositionnel de l'énoncé. Ils servent notamment à marquer la possibilité, la nécessité, l'obligation, la probabilité ainsi que la volonté. Le présent article vise à analyser les principales fonctions des verbes modaux dans la phrase simple en français, en s'appuyant sur des cadres théoriques reconnus en linguistique, notamment les travaux de Lyons, Palmer, Le Querler et Sweetser. L'analyse repose sur un corpus d'exemples authentiques permettant de mettre en évidence les emplois épistémiques, déontiques, dynamiques et discursifs des verbes *pouvoir*, *devoir*, *vouloir* et *savoir*. L'étude montre que la polysémie de ces verbes et la diversité de leurs valeurs contextuelles jouent un rôle fondamental dans l'interprétation des énoncés. Enfin, l'article souligne les implications didactiques de l'analyse des verbes modaux, en particulier dans l'enseignement du français langue étrangère, où la maîtrise des valeurs modales constitue un enjeu majeur pour la compétence communicative des apprenants.

Mots-clés: modalité, verbes modaux, fonctions épistémique et déontique, interprétation modale

Introduction

Les verbes modaux occupent une place essentielle dans l'expression de la modalité en français. Ils permettent au locuteur de manifester son point de vue sur la réalité, d'exprimer un degré de certitude, d'imposer une obligation, d'accorder une permission ou encore d'indiquer une intention. Malgré leur rôle central dans le fonctionnement de la langue, les verbes modaux constituent une catégorie linguistique complexe et parfois ambiguë, en raison de leur polysémie et de leur comportement syntaxique particulier.

¹ Gassimova, I. Chief Professor (Professeur en chef), Nakhchivan State University, Azerbaijan. Email: irade.gassimova1969@gmail.com. ORCID: <https://orcid.org/0009-0008-6187-3012>

² Aliyeva, A. Chief Professor (Professeur en chef), Nakhchivan State University, Azerbaijan. Email: azizaaliyeva@ndu.edu.az. ORCID: <https://orcid.org/0009-0002-9812-5006>

L'objectif de cette étude est d'examiner les fonctions des verbes modaux dans la phrase simple, en mettant l'accent sur leurs valeurs sémantiques, leur fonctionnement syntaxique et leur contribution à l'interprétation pragmatique de l'énoncé.

1. Cadre théorique

1.1. La notion de modalité

La modalité renvoie à l'attitude du locuteur à l'égard de son énoncé. Selon Lyons (1977), on distingue trois grands types de modalité : la modalité épistémique, qui concerne le degré de certitude ou de possibilité ; la modalité déontique, liée à l'obligation et à la permission ; et la modalité dynamique, qui exprime la capacité ou la volonté du sujet.

Dans *Les modalités en français*, Le Querler (1984) souligne que la modalité permet au locuteur d'exprimer « la représentation qu'il se fait de l'événement : son degré de réalisation, sa nécessité, sa possibilité et son caractère hypothétique ». Cette définition met en évidence le rôle central de la modalité dans la construction du sens de l'énoncé.

L'étude de la modalité trouve ses origines dans la logique modale, notamment chez Carnap (1956) et Von Wright (1951), où l'on distingue les modalités aléthiques (nécessaire / possible), déontiques (obligatoire / permis) et épistémiques (certain / probable). Ces distinctions ont largement influencé les approches linguistiques contemporaines.

Dans une perspective cognitive, Sweetser (1990) propose une typologie reposant sur trois grands domaines : la modalité racine, qui regroupe les valeurs d'obligation, de capacité et de volonté ; la modalité épistémique ; et la modalité interprétative, étroitement liée à l'acte discursif.

La modalité contribue également à définir le statut de la phrase en tenant compte de l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé et du destinataire. On distingue généralement les modalités de l'assertion, elle-même subdivisée en affirmation et négation, de l'interrogation, de l'exclamation et de l'ordre. Ces modalités peuvent se combiner dans certains cas, par exemple dans une phrase à la fois interrogative et négative, ou impérative et exclamative, bien que toutes les combinaisons ne soient pas possibles. En particulier, l'affirmation et la négation s'excluent mutuellement (Arrivé, Gadet & Galmiche, 1986, p. 390).

Les travaux de Gardies (1979, 1983) et de Blanche (1970) proposent une présentation détaillée de l'évolution historique des modalités. Selon la théorie aristotélicienne, la modalité s'exprime à travers quatre formes fondamentales : le nécessaire, le possible, l'impossible et le contingent. Ces catégories se retrouvent déjà chez Diodore Cronos, philosophe grec du IV^e siècle av. J.-C., qui leur attribue des définitions étroitement liées à la temporalité : le nécessaire correspond à ce qui est vrai et ne peut être faux ; le possible à ce qui est vrai ou sera vrai ; l'impossible à ce qui est faux et ne sera pas vrai ; et le contingent à ce qui est faux ou sera faux (Blanche, 1970, p. 102). Ces définitions sont également liées à la valeur de vérité des énoncés, ce qui justifie leur qualification de modalités aléthiques.

Chez les penseurs médiévaux, notamment Abélard et Thomas d’Aquin, les modalités aristotéliciennes sont largement reprises et approfondies. L’apport majeur de cette période concerne la réflexion sur la temporalité des modalités et leur articulation avec la logique et la théologie.

Dans la logique moderne, aux côtés des modalités classiques issues d’Aristote, apparaissent d’autres types de modalités, telles que les modalités épistémiques (*Il viendra peut-être*), temporelles (*Il s'est trouvé que Pierre est venu*), axiologiques (*Il serait bon que Pierre vienne*), bouliques (*Paul exige que Pierre vienne*) et érotétiques (*Est-ce que Pierre vient ?*). Dans l’orientation théorique adoptée ici, les modalités ontiques sont conservées, mais réparties dans différents domaines d’analyse. Les modalités temporelles sont considérées comme relevant de la temporalité, tandis que les modalités érotétiques sont rattachées à un type particulier d’énonciation, à savoir l’énonciation interrogative. Les modalités épistémiques, axiologiques et bouliques sont, quant à elles, intégrées au classement proposé, soit sous leur appellation traditionnelle, soit sous une terminologie équivalente.

1.2. Les modalités en linguistique française

En linguistique, les théories de la modalité s’étendent d’une conception restreinte, largement inspirée de la tradition aristotélicienne, à une conception très large selon laquelle tout énoncé est, d’une manière ou d’une autre, modalisé. Le classement adopté dans la présente étude s’inscrit dans une position intermédiaire entre ces deux orientations.

Les conceptions étroites de la modalité vont jusqu’à refuser de lui reconnaître un véritable statut linguistique ou à en limiter l’expression à un ensemble restreint de marqueurs, tels que les verbes modaux. C’est notamment le cas chez Damourette et Pichon (1911–1940), ainsi que chez Benveniste (1974, pp. 187–193), qui restreint la modalité à certaines catégories grammaticales spécifiques. À l’inverse, les conceptions larges adoptent une approche dite « modaliste », où la modalité est considérée comme omniprésente dans le langage. Cette perspective se retrouve notamment dans les travaux de Brunot (1922) et de Bally (1932).

Dans la conception traditionnelle héritée d’Aristote, on distingue les énoncés non modaux et les énoncés modaux. Les premiers correspondent aux énoncés assertoriques, relevant de l’assertion simple, tandis que les seconds se divisent en énoncés apodictiques, qui renforcent l’assertion par l’expression de la nécessité, affirmative ou négative, et en énoncés problématiques, qui l’affaiblissent en présentant l’attribution comme simplement possible ou contingente.

La notion de modalité est initialement empruntée à la logique des propositions, à travers les opérateurs modaux correspondants. En linguistique, les modalités sont généralement définies comme des moyens permettant d’exprimer l’attitude du locuteur à l’égard de son énoncé. Selon Bally, toute phrase se compose de deux éléments : le *dictum*, qui correspond au contenu propositionnel, et le *modus*, qui traduit la position du locuteur par rapport à la réalité du contenu exprimé. La modalité peut être explicite, comme dans *Il est sans doute parti*, où l’adverbe *sans doute* marque un degré de certitude, ou intégrée au *dictum*, comme dans *Je viendrais demain*, où le futur envisage le procès sous l’angle de la probabilité. L’absence totale de modalité correspond alors à un jugement de réalité (Meunier, 1974, p. 18).

Dans une approche énonciative, on distingue les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé. Les modalités d'énonciation renvoient au sujet de l'énonciation et traduisent son attitude vis-à-vis de l'allocitaire. Elles se manifestent à travers différents types de phrases : déclaratives, injonctives ou interrogatives, exprimant respectivement une affirmation, un ordre ou une question. Un même contenu propositionnel peut ainsi être associé à différentes modalités d'énonciation.

Les modalités d'énoncé, quant à elles, expriment l'attitude du locuteur à l'égard du contenu de l'énoncé et réalisent la fonction expressive au sens de Jakobson. Aux évaluations logiques classiques, limitées à la vérité, à la possibilité ou à la nécessité, s'ajoutent d'autres formes d'appréciation : l'énoncé peut être jugé certain, établi, obligatoire, permis, ou encore évalué sur le plan affectif comme utile, agréable ou souhaitable. Selon Kerbrat-Orecchioni, on distingue deux dimensions de la subjectivité : l'affectif, qui concerne l'expression des sentiments du locuteur, et l'évaluatif, qui renvoie aux jugements axiologiques (bon/mauvais) et épistémiques (vrai/faux/incertain).

Ces différentes formes de subjectivité s'expriment à travers des moyens lexicaux et syntaxiques variés, dont la délimitation demeure délicate en raison de l'implication constante du locuteur dans ses choix linguistiques. La distinction entre objectivité et subjectivité n'est d'ailleurs jamais totalement étanche. Ainsi, un adjectif apparemment objectif peut acquérir une valeur subjective en contexte (*Oh, cette voiture verte et rose !*), tout comme un nom peut être employé de manière figurée (*Ce ministre est un vrai renard*). Kerbrat-Orecchioni (1980, p. 71) souligne que les termes subjectifs se caractérisent par un sens lexical plus flou et une valeur informative accrue, dans la mesure où ils apportent des informations à la fois sur le référent et sur le locuteur.

L'expression linguistique de la subjectivité repose sur diverses catégories grammaticales : noms, adjectifs, verbes, adverbes, interjections, temps verbaux et intonation. Dans la mesure où le présent article porte sur les verbes modaux, l'analyse se concentrera prioritairement sur cette catégorie.

1.3. Les verbes modaux en français

En français, les verbes modaux comprennent principalement *pouvoir*, *devoir*, *vouloir* et *savoir* (dans ses emplois modaux), auxquels certains auteurs ajoutent *falloir* et *oser*. Ces verbes se caractérisent par une sémantique fortement dépendante du contexte, une structure syntaxique particulière reposant généralement sur la construction *verbe modal + infinitif*, ainsi qu'un statut intermédiaire entre les auxiliaires et les verbes lexicaux.

Les verbes *pouvoir* et *devoir* expriment respectivement deux valeurs modales fondamentales : la possibilité et l'obligation (*elle peut chanter*, *il doit partir*). Chacun de ces verbes présente toutefois une gamme étendue de nuances sémantiques. Dans l'expression de la capacité physique ou intellectuelle, *pouvoir* est fréquemment relayé par *savoir* (*je sais nager*, *je sais parler russe*). *Pouvoir* peut également exprimer la permission, notamment dans des contextes interrogatifs ou négatifs (*Est-ce que je peux poser une question ?* ; *Vous ne pouvez pas descendre du train*).

Ces deux verbes peuvent en outre recevoir une valeur épistémique et exprimer la probabilité : *pouvoir* marque alors une simple possibilité (*il peut pleuvoir*), tandis que *devoir* indique une probabilité plus forte (*il doit pleuvoir*). Dans ce sens, ils peuvent entrer en concurrence avec le verbe *aller* pour l'expression d'un procès à venir, tout en lui conférant une coloration modale spécifique.

D'autres verbes présentent également des emplois modaux. *Paraître* et *sembler* permettent d'appréhender le procès sous un angle subjectif, lié à l'impression ou à l'apparence (*il paraît dormir, il semble dormir*). Malgré la complexité de leur fonctionnement syntaxique, ils peuvent être assimilés à des auxiliaires modaux.

Le verbe *vouloir* exprime principalement la volonté (*elle veut partir*) et correspond, sur le plan fonctionnel, au *Modalverb* allemand *wollen*. Toutefois, à l'instar de *pouvoir* et *devoir*, il peut également concurrencer *aller* dans l'expression de l'avenir, en introduisant une valeur de volonté figurée (*ce mur veut tomber, cette année, il ne veut pas pleuvoir*). Dans ces emplois, la volonté et l'imminence sont étroitement liées, comme le montre également l'usage de *will* en anglais. Contrairement à *pouvoir* et *devoir*, *vouloir* peut être suivi d'une proposition complétive ou d'un complément nominal.

On peut enfin ajouter à cette liste les verbes *faire* et *laisser*, traditionnellement analysés comme des verbes introduisant une subordonnée infinitive. Ils forment avec l'infinitif une construction factitive, dans laquelle le sujet fait accomplir l'action par autrui (*César a fait construire un pont*). Avec *faire*, également qualifié de verbe causatif, le sujet est agentif, tandis qu'avec *laisser*, il ne s'oppose pas à la réalisation de l'action.

D'autres verbes, notamment lorsqu'ils sont employés à la première personne, peuvent également exprimer des valeurs modales liées aux sentiments (*aimer, détester, craindre*), à la perception (*sembler, paraître*), à l'opinion (*penser, croire*) ou au jugement de vérité (*avouer, prétendre*). Ces emplois confirment que la modalité ne se limite pas à un inventaire restreint de formes, mais s'inscrit dans un réseau complexe de moyens linguistiques.

2. Les fonctions des verbes modaux

Les verbes modaux assurent plusieurs fonctions fondamentales dans la phrase simple en français. Leur interprétation dépend étroitement du contexte syntaxique, sémantique et pragmatique dans lequel ils apparaissent.

2.1. La fonction épistémique

La fonction épistémique exprime le degré de certitude, de probabilité ou de possibilité qu'attribue le locuteur à la réalisation du procès. Elle repose généralement sur une inférence ou une hypothèse fondée sur des indices contextuels.

- *Il peut être malade.* → possibilité
- *Il doit être chez lui.* → forte probabilité

Dans cette fonction, *pouvoir* exprime une hypothèse faible ou une simple possibilité, tandis que *devoir* marque une inférence plus forte, proche de la certitude.

2.2. La fonction déontique

La fonction déontique concerne l'obligation, la permission ou l'interdiction. Elle renvoie à des normes sociales, morales ou institutionnelles imposées au sujet.

- *Tu dois finir ton travail.* → obligation
- *Tu peux entrer.* → permission

Dans ces emplois, les verbes modaux traduisent une contrainte ou une autorisation émanant d'une autorité explicite ou implicite.

2.3. La fonction dynamique (ou radicale)

La fonction dynamique exprime la capacité, la possibilité interne ou la volonté du sujet à accomplir une action. Elle dépend des caractéristiques intrinsèques du sujet, telles que ses aptitudes physiques, intellectuelles ou psychologiques.

- *Je peux soulever cette valise.* → capacité
- *Il veut participer.* → volonté

Contrairement à la modalité déontique, la modalité dynamique ne repose pas sur une norme externe, mais sur les propriétés propres du sujet.

2.4. La fonction axiologique ou attitudinale

Dans cette fonction, le locuteur exprime un jugement, une appréciation ou une évaluation subjective à l'égard du procès ou du comportement du sujet.

- *Tu devrais être plus prudent.* → conseil, appréciation
- *Il peut être gentil quand il veut.* → évaluation positive ou négative

Les verbes modaux contribuent ici à la dimension évaluative et affective de l'énoncé.

2.5. La fonction discursive

Les verbes modaux jouent également un rôle important dans l'organisation du discours et de l'argumentation. Ils permettent d'introduire, d'atténuer ou de renforcer un point de vue.

- *On peut dire que...*

- *On doit reconnaître que...*

Dans ces constructions, les verbes modaux participent à la structuration logique du raisonnement et à la gestion de l'implication énonciative du locuteur.

3. Analyse linguistique

Les exemples suivants illustrent la diversité fonctionnelle des verbes modaux selon le contexte :

- *Il doit être parti tôt ce matin.*
→ valeur épistémique : forte probabilité fondée sur une inférence.
- *Tu dois partir maintenant.*
→ valeur déontique : obligation imposée.
- *Je peux venir demain.*
→ valeur dynamique : capacité ou disponibilité réelle.
- *On peut conclure que la situation reste stable.*
→ valeur discursive : organisation et structuration du discours.

4. Discussion

Les verbes modaux se caractérisent par une forte polysémie : un même verbe peut assumer différentes fonctions selon le contexte. Ainsi, *devoir* oscille entre une valeur d'obligation et une valeur de probabilité, tandis que *pouvoir* peut exprimer la capacité, la permission ou l'hypothèse. Cette variabilité fonctionnelle explique en grande partie les difficultés rencontrées par les apprenants de français langue étrangère, notamment dans la distinction entre valeurs épistémiques et déontiques.

La notion de modalité regroupe des faits linguistiques hétérogènes relevant de niveaux différents, mais ayant en commun l'implication du sujet parlant dans son énoncé. Dans les textes littéraires, la subjectivité est souvent marquée par l'abondance de formes modales, comme l'illustre l'extrait suivant de Balzac (*Le Lys dans la vallée*), où les verbes modaux participent à l'expression du jugement, de l'évaluation et de l'attitude du narrateur à l'égard des personnages.

Du point de vue syntaxique, les verbes modaux remplissent également une fonction d'élargissement de la phrase. À ce sujet, Iradə Qasimova a montré le rôle des mots modaux dans l'extension de la phrase en azerbaïdjanaïs et en français. De la même manière, les verbes modaux enrichissent le contenu propositionnel et rendent le sens de l'énoncé plus explicite, comme dans *Il doit rester à la maison par rapport à Il reste à la maison*. Cette expansion se poursuit dans les temps composés : *Il a dû rester à la maison, Pierre a pu faire ce travail, Sara a voulu partir en France*.

Conclusion

Les verbes modaux jouent un rôle fondamental dans la phrase simple en français, en exprimant des valeurs complexes liées à la certitude, à l'obligation, à la capacité et à la volonté. Leur analyse met en évidence une interaction étroite entre syntaxe, sémantique et pragmatique. Une meilleure compréhension de leurs fonctions permet non seulement une description linguistique plus précise, mais contribue également à améliorer l'enseignement du français langue étrangère, en aidant les apprenants à maîtriser les subtilités de l'expression modale.

Bibliographie

- Arrivé, M., Gadet, F., & Galmiche, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*. Paris, France: Seuil.
- Davide, J., & Kleiber, G. (Eds.). (1983). *La notion sémantico-logique de modalité* (Actes du colloque organisé par la Faculté des lettres de Metz). Paris, France: Klincksieck.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). *L'énonciation : De la subjectivité dans le langage* (Chap. 2). Paris, France: Armand Colin.
- Kratzer, A. (1981). The notional category of modality. In *Words, worlds, and contexts*. Berlin, Germany: De Gruyter.
- Le Querler, N. (1984). *Les modalités en français*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Lyons, J. (1977). *Semantics* (Vol. 2). Cambridge, England: Cambridge University Press.
- Menier, A. (1974). Modalité et communication. *La Langue française*, (21), 8–25.
- Palmer, F. R. (2001). *Mood and modality*. Cambridge, England: Cambridge University Press.
- Qasimova, İ. (2016). Azərbaycan və fransız dillərində sadə cümlənin modal sözlər vasitəsilə genişlənməsi. *Axtarışlar elmi toplu*, (4). Naxçıvan, Azerbajian: AMEA Naxçıvan Bölmesi, İncəsənət, Dil və Ədəbiyyat İstututu.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (2009). *Grammaire méthodique du français*. Paris, France: Presses Universitaires de France.
- Sweetser, E. (1990). *From etymology to pragmatics: Metaphorical and cultural aspects of semantic structure*. Duculot.
- Von Wright, G. H. (1951). *An essay in modal logic*. Amsterdam, Netherlands: North-Holland.